



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Le 28 juin 2023

Catégorie C

CAPN n°3 des 14, 15 et 16 juin 2023

Titularisation des agents contractuels

Titularisation dans le corps des agents administratifs des finances publiques

NOUVEAU MANDAT, MOINS DE MOYENS, MAIS F.O.-DGFIP TOUJOURS AUSSI DÉTERMINÉ !!!

La présidente de la CAP n'a pas répondu comme à son habitude aux sujets politiques (réformes des retraites, revalorisation du pouvoir achat et du point d'indice etc...)

Elle a cependant fourni quelques réponses suite aux déclarations liminaires des organisations syndicales.

Concernant les agents administratifs stagiaires, la présidente a expliqué qu'ils ont pu bénéficier cette année d'une avance sur les frais de stage. La présidente s'est félicitée de cette avancée.

Concernant le développement des formations en distanciel, la présidente souligne que ce système de formation permet l'accueil de plus de stagiaires.

Sur le taux de vacances important, la présidente a affirmé qu'il y aurait un appel à la liste complémentaire de manière significative.

F.O.-DGFIP souhaite que cet appel arrive le plus tôt possible pour limiter le nombre de renoncations.

Conditions de déroulement des stages pour les primo-affectés.

La présidente a rappelé la nécessité de l'accompagnement et du suivi des collègues ainsi que l'importance du rapport intermédiaire.

Pour **F.O.-DGFIP**, cette politique de gestion des stagiaires pourrait s'entendre à condition que l'administration ne leur fixe pas des objectifs de titulaires chevronnés comme cela est souvent constaté à la lecture des rapports de stage.

Cela éviterait de voir des agents en difficulté avec remise en cause de leur titularisation.

La présidente nous a confirmé ne pas attendre de la part de stagiaire la quantité et qualité d'un travail fourni par un agent titulaire expérimenté, même si elle reconnaît que les missions des agents stagiaires sont souvent les mêmes qu'un agent titulaire.

Elle relativise néanmoins sur le nombre de 28 dossiers litigieux sur un recrutement de plus de 1300 agents, considérant que cela représente peu de dossiers.

Concernant la préparation des dossiers litigieux, la présidente affirme que le bureau s'attache à récolter le plus d'information possible avant de se prononcer sur un dossier avec parfois plus de deux mois d'échanges avec les directions locales.

La présidente reste cependant attentive à de nouveaux éléments que les syndicats pourraient amener à sa connaissance.

F.O.-DGFIP veillera lors des prochaines CAP que cette assertion ne soit pas démentie.

Concernant le recrutement pacte, la présidente rappelle la vertu sociale de ce mode de recrutement.

Concernant le recrutement de contractuels, elle entend la position des syndicats, mais explique que c'est un avantage de pouvoir recruter sur des postes sur lesquels aucun agent titulaire ou stagiaire ne veut aller.

1-Titularisations des agents administratifs stagiaires dans le corps des agents administratifs des Finances publiques au grade d'AAPFiP 2^{ème} classe :

À l'ordre du jour de cette CAPN 25 dossiers litigieux d'agents stagiaires ont été évoqués.
Ci-dessous les votes de **F.O.-DGFIP**.

Nbre agents	Proposition RH2-A	Décision	Vote FO
1	Non Titularisation	Titularisation	POUR
1	Prolongation 6 mois	Titularisation	POUR
9	Prolongation 12 mois	Prolongation 12 mois	CONTRE
2	Prolongation 12 mois	Prolongation 12 mois	POUR
3	Prolongation 12 mois	Prolongation 12 mois	ABST
1	Prolongation 12 mois	Démission	PAS DE VOTE
1	Non Titularisation	Prolongation 12 mois	POUR
7	Non Titularisation	Non Titularisation	CONTRE

2-Titularisations des agents contractuels handicapés dans le corps des agents administratifs des Finances publiques au grade d'AAPFiP 2^{ème} classe :

À l'ordre du jour de cette CAPN 3 dossiers litigieux d'agents stagiaires ont été évoqués.
Ci-dessous les votes de **F.O.-DGFIP**.

Nbre agents	Proposition RH2-A	Décision	Vote FO
1	Renouvellement de contrat	Renouvellement de contrat	CONTRE
1	Non Titularisation	Non Titularisation	CONTRE

Au terme de cette CAP, **F.O.-DGFIP** a fait part de ses inquiétudes au regard de la diminution du nombre d'élus en CAPN et demande donc à la direction centrale de scinder en autant de cessions nécessaires les CAP de gestion lorsque ces dernières comportent un nombre important de dossiers à défendre.

Pour **F.O.-DGFIP**, la défense des agents reste une priorité et **F.O.-DGFIP** exige pouvoir continuer à le faire dans les meilleures conditions.



DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Au moment où la Fonction Publique (notamment la DGFIP) s'interroge sur son manque d'attractivité en matière de recrutement et où l'inflation atteint 16 % d'augmentation sur l'alimentaire en une seule année, nous apprenons ces derniers jours que Monsieur GUERINI nous octroie une revalorisation généreuse du point d'indice à hauteur de 1,5 %.

Cerise sur le gâteau de la mesquinerie : Cette « augmentation » prendra effet le 01/07 et ne sera donc pas rétroactive.

Est-ce ainsi que le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique compte remplir les salles d'examens lors des concours ?

Concernant les titularisations, depuis plusieurs années maintenant, votre service nous explique qu'une étude approfondie des dossiers est effectuée au préalable. Ce qui génère parfois, des changements d'avis au profit des agents stagiaires.

F.O.-DGFIP approuve cette approche bienveillante.

Question : Vous êtes-vous déjà prononcé pour une titularisation sur un dossier proposé en « non titularisation » par une direction locale ? Si non, on peut donc avancer qu'aucun dossier proposé pour une « non-titularisation » par les directions locales n'a été modifié, que ce soit avant ou après les CAP.

En tout cas, sur ces dernières années et sauf erreur de notre part, cela nous amène à penser que le sort de ces dossiers est déjà acté, avant même l'évocation de nouveaux éléments que nous pourrions apporter à votre connaissance.

F.O.-DGFIP caresse le doux espoir d'une véritable écoute des arguments exposés par les différents représentants des personnels.

À propos de l'ordre du jour, sera soumis à cette CAPN l'examen de **28** dossiers litigieux de stagiaires recrutés sur concours ou agents contractuels dont :

10 proposés pour un licenciement, 1 proposé pour un reversement dans son corps d'origine, 16 proposés pour un renouvellement de stage et 1 pour une prolongation de stage de 6 mois.

Madame la Présidente, en ce qui concerne ces actes de gestion, **F.O.-DGFIP** vous rappellera toutes ses revendications qui restent d'actualité en cette période anxiogène du fait de la crise sanitaire et économique, et bien sûr de l'incertitude générée par le maelström des réformes engagées par l'État en général et la DGFIP en particulier.

F.O.-DGFIP tient ici à rappeler son attachement viscéral à un mode de recrutement unique, le seul valable garantissant un accès identique de tous à l'emploi public, à savoir le recrutement sur concours national.

F.O.-DGFIP ne se désintéresse pas pour autant de la situation des jeunes en difficulté en matière d'insertion professionnelle.

F.O.-DGFIP revendique une reconnaissance professionnelle en matière d'évaluation et rémunération pour les tuteurs chargés de l'accompagnement des stagiaires, sur le modèle des maîtres d'apprentissage.

F.O.-DGFIP condamne tout caractère probatoire des stages. De même chaque stagiaire doit bénéficier systématiquement d'un accompagnement permanent par un véritable tuteur référent.

F.O.-DGFIP exige que ce dernier n'ait la charge que d'un seul stagiaire à la fois afin de pouvoir assurer un suivi personnalisé.

F.O.-DGFIP exige l'affectation des stagiaires contractuels handicapés en surnombre pendant la durée de leur stage accompagné du suivi permanent d'un tuteur expérimenté.

F.O.-DGFIP s'inquiète et dénonce les occupations d'emplois temporaires de services civiques ainsi que l'augmentation avérée de recrutement de contractuels sous statut de contrats de mission dont la doctrine d'emploi initiale est complètement dévoyée. Cette dérive n'ayant comme finalité que la remise en cause du statut des fonctionnaires !

La délégation **F.O.-DGFIP** :

Christophe TREHOUT - Vincent HAYAUX DU TILLY – POLETTI Jean-Thomas (Expert)

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° matricule (ex N° AGORA) : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP